

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 13 Octobre 2016

N° P162586 - DE/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : EKSEN TEKNIK SUNGER SAN. TIC. LTD. STI.
ORTAKOY MAH.HARPUT SOK.NO:4-A/B SELIMPASA SILIVRI
34570 ISTANBUL
TURQUIE

Marque commerciale : PROCELL

Description sommaire :

Composition globale : Mousse ignifugée dans la masse composée de liant acrylique, d'ATH, d'antimousse, d'agent dispersant, de colorants à base d'eau et d'eau.

Application : Acoustique

Masse volumique : (110 ± 10%) kg/m³

Epaisseur : (20 ± 2%) mm

Coloris : Noir

Rapport d'essais : N° P162586 - DE/1 du 13 Octobre 2016

Nature des essais : Détermination du classement NF P 92-507 (février 2004)

Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement :

M1

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P162586 - DE/1 annexé.

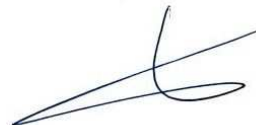
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 13 Octobre 2016



Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Maxime MAJ

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 13 Octobre 2016

N° P162586 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : EKSEN TEKNIK SUNGER SAN. TIC. LTD. STI.

Date et référence de la commande : Facture PROFORMA n°2016/16368 du
04/10/2016

Producteur : EKSEN TEKNIK SUNGER SAN. TIC. LTD. STI.

Marque commerciale et référence : PROCELL

Composition globale : Mousse ignifugée dans la masse composée de
liant acrylique, d'ATH, d'antimousse, d'agent
dispersant, de colorants à base d'eau et d'eau.

Caractéristiques attestées par le
demandeur :

Masse volumique : (100 ± 10) kg/m³

Epaisseur : $(20 \pm 2 \%)$ mm

Coloris : Noir

Caractéristiques déterminées par le
LNE :

Masse volumique : $(112,5 \pm 10 \%)$ kg/m³

Epaisseur : $(20 \pm 10 \%)$ mm

Coloris : Noir

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 11/10/2016

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 13/10/2016

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Masse (g)	262.1	275.6	270.9	271.8	
Percement	Non	Non	Non	Non	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	249	260	–	276	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	9	9	–	9	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	7	6	–	6	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$	1.4	1.4	0	1.3	1
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Aucune observation particulière.

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 13 Octobre 2016



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Maxime MAJ

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.